

entre nous

Lettre d'information aux adhérents de l'ADEP

juin 2008

Le mot du président

Un rendez-vous réussi

Voilà quelques années, nous avons pris la décision de lancer une lettre à votre attention pensant qu'il était, ma foi logique, de communiquer. Qu'il n'y ait pas d'un côté l'ADEP, une structure un peu abstraite et vous, adhérents. Communiquer pour une meilleure connaissance mutuelle ; communiquer pour vous apporter, outre les prestations, des conseils.

Aujourd'hui, ce choix n'est pas regretté car il est même très fortement encouragé par les quelques réactions que nous avons. Certes, je suis honnête, nous ne croulons pas sous le courrier à ce sujet mais le seul fait qu'il y en ait, confirme que cette lettre correspond bien à un besoin. Besoin de mieux nous connaître mais aussi, de notre côté, besoin de vous apporter l'information que vous attendez. Nous voulons surtout être efficaces et, quelque part, c'est une de nos missions, vous conseiller. Non pas par des informations loin de vos préoccupations, nous laissons cela à la presse. Nous voulons surtout vous donner des conseils pratiques qui vous sont utiles dans la vie de tous les jours.

Au quotidien, les sujets traitant de la santé et de la prévoyance sont vastes voilà pourquoi nous souhaitons cibler vos attentes : comment préparer la rentrée scolaire, assurer le suivi en fonction des réactions de vos enfants, la diététique. La liste des thèmes est inépuisable.

Cette lettre est quelque part la vôtre, alors n'hésitez pas à nous le faire savoir. Vos propositions et suggestions seront toujours accueillies avec une grande attention car nous avons l'impératif d'être à votre écoute. Nous ferons de vos remarques des articles pour cette lettre ; elles permettront aussi, j'en suis convaincu, d'améliorer nos prestations.

Le président

zoom sur ... la Martinique

Après l'agence de Basse-Terre, nous présentons celle du LAMENTIN en Martinique. Jean-Baptiste SERALINE, le responsable, se félicite de l'aménagement des locaux et des rapports avec les adhérents, autant que des contacts noués avec les commerçants du quartier.

Entre Nous : Où est situé le bureau ?

J.-B. SERALINE : L'agence se situe au 21, rue des Barrières, dans le centre ville du Lamentin, une rue qui est le nerf social de la ville. On y retrouve des cabinets infirmiers, la mairie, divers prestataires de services associés à un riche tissu commercial.

Q : Comment les locaux se présentent-ils ?

J.-B. S : L'agence comprend 3 salles, deux salles de réception clientèle et une salle de réunion. Les salles sont meublées de façon sobre, mais elles sont néanmoins très accueillantes. Ainsi tout en conservant un caractère professionnel, l'agence a un cachet rassurant.

Q : De quand date cette implantation ?

J.-B. S : ADEP Lamentin a ouvert ses portes le 1er juillet 2007.

Q : Combien de personnes compose le personnel ?

J.-B. S : Six personnes forment le personnel de l'agence. Alternativement, les mandataires sont à l'agence ou en démarchage commerciale.

Q : Les adhérents vous rendent-ils souvent visite et pour quelles raisons ?

J.-B. S : Le taux de fréquentation actuel varie entre 25 et 35 adhérents par semaine. En général, les clients se présentent pour régler des retards de paiements, pour des réclamations,



L'équipe du Lamentin

modifier un contrat mais aussi le plus souvent pour souscrire une adhésion.

A l'ADEP Lamentin, la clientèle est satisfaite de notre accueil et de nos compétences, et n'hésite pas à nous recommander à leurs connaissances.

Q : Quelles sont les perspectives en termes de développement et d'implantation ?

J.-B. S : L'emplacement est idéal. En effet, l'agence commence à être connue grâce à diverses opérations commerciales que nous mettons régulièrement sur place. Nous axons notre démarche sur la présentation de stands dans divers centres commerciaux et lors d'événements populaires (salons, marchés, foires agricoles).

De plus, nous avons établi d'excellents contacts avec les commerces environnants, nous sommes bien implantés dans le tissu socio commercial du Lamentin.

Important pour de meilleurs remboursements

L'ADEP va très rapidement améliorer le fonctionnement des remboursements complémentaires qui vous sont versés. Ce service sera bientôt totalement informatisé. Dans un premier temps, seuls quelques-uns d'entre vous seront concernés. La mise en place de ce nouveau dispositif nécessite impérativement une "période de rodage" avant d'être étendu à tous les adhérents.

A compter du 1er septembre 2008, NOEMIE, c'est son nom, sera donc généralisée. C'est à dire qu'à partir de cette date, vous n'aurez plus à expédier les bordereaux mensuels de la sécurité sociale, votre caisse nous les adressera automatiquement. Cependant, il vous faudra garder le décompte jusqu'au paiement des parts obligatoires (sécurité sociale) et complémentaire (ADEP).

Attention, pour tous les actes que la sécurité sociale ne prend pas en charge, l'adhérent doit toujours transmettre le papier à l'ADEP pour le remboursement des prestations qu'elle assure.

Il est capital, afin que le nouveau système fonctionne parfaitement, que vous nous communiquiez tous les changements intervenus :

- Déménagement ;
- Naissance ;
- Mariage ;
- Modification du numéro de sécurité sociale, pour les enfants et le conjoint ;

- Changement de mutuelle (nouvel adhérent ou radiation de l'ADEP).

NOEMIE demande certes un peu d'attention mais, rapidement, après une période de mise en place, facilitera les remboursements ; surtout, il raccourcira les délais au niveau de l'ADEP. En effet, les caisses de sécurité sociale transmettent, tous les jours, un double de ce qu'elles remboursent. Ce double nous permet de procéder au paiement de la part complémentaire sous 24h.

petit pense-bête

Nouvelle prestation

Dorénavant, ADEP offre à ses assurés, **sans cotisation supplémentaire**, une garantie cancer féminin et une garantie cancer prostate.

Pour tous ses adhérents ou adhérentes de 20 à 60 ans, un capital de 1500 euros sera versé en cas de diagnostic de cancer féminin ou cancer de la prostate. Lisez bien la lettre personnalisée que vous allez recevoir prochainement, elle vous détaillera les garanties dont vous allez bénéficier au 1er juillet de cette année.



tout simplement

N'oubliez pas de boire... de l'eau la minute diététique d'Audrey

À l'heure où une polémique s'installe sur la quantité d'eau à consommer par jour et où les boissons sucrées tiennent une place de plus en plus importante dans les foyers. Il semble important de rappeler que l'eau est la seule boisson indispensable à l'organisme. Mais dans quelles proportions ? (Boit-on trop peu ou trop d'eau ?)

Chez l'homme, le besoin en eau est le premier besoin indispensable pour vivre. Chaque jour l'organisme présente des pertes en eau. Elles sont urinaires, pulmonaires, cutanées etc.... Le bilan de ces pertes est d'environ 2,5 à 3L par jour.

Les apports d'eau quotidiens doivent donc compenser ces pertes afin d'éviter la déshydratation. Il est important de noter que l'apport maximal supporté par l'organisme est de 5L par jour afin d'éviter tout risque de dilution des constantes sanguines.

Les besoins en eau du corps sont donc estimés à 2,5 à 3L par jour. Il



se compose de 1,5 à 2 L d'eau de boissons et le reste est apporté par les aliments.

Certains facteurs entraînent une augmentation des pertes hydriques : température ambiante élevée, activité physique, fièvre, diarrhées, vomissements... Dans ce cas, il est important d'augmenter les apports quotidiens. Certains sujets comme les nourrissons, enfants, personnes âgées, femme enceinte ou allaitante et les sportifs ont des besoins spécifiques en eau qu'il est important de respecter.

N'oublions pas qu'après son rôle d'hydratation, l'eau permet également de couvrir nos besoins en certains minéraux (calcium, magnésium par exemple) et de lutter contre certains troubles comme la constipation ou les problèmes urinaires.

Audrey Boulogne